

# CES SYNDICATS QUI VEULENT **PRÉCARISER LES SALARIÉS** ENCORE PLUS QUE LA DIRECTION

**Déjà que les salaires sont versés en décalé depuis l'été dernier, certaines organisations syndicales veulent aller encore plus loin.**

**O**n pensait avoir déjà tout vu, mais les syndicats tels que le SASD et SUD ont montré leur vrai visage lors de la réunion CSE extraordinaire du 8 janvier dernier, en se permettant de proposer à la direction, **le versement en retard des salariés le 5 ou 10 de chaque mois d'une manière définitive pour l'ensemble des salariés ou en un paiement en plusieurs fois.** Pour que l'entreprise aie de la trésorerie en précarisant un peu plus les salariés.

Déjà que décaler le paiement des salaires est illégal, mais voir « des représentants du personnel » le proposer, c'est inimaginable, bientôt les salariés paieront pour travailler ! De plus, les distributeurs ont déjà un mode de rémunération en décalé avec l'arrêt du calcul de paie au plus tard au milieu de chaque mois, ainsi que des petits revenus et maintenant ces OS demanderaient un effort supplémentaire, tout cela pour corriger les erreurs de gestion de nos actionnaires, **c'est lamentable !**

On pensait que certains syndicats « pro direction » étaient prêts à signer tout et surtout n'importe quoi (souvent pour leurs petits intérêts personnels), mais là, ils nous démontrent qu'ils sont vraiment prêts à tout pour avoir des bons points au détriment de l'ensemble des salariés. Fort heureusement, ils n'ont pas eu d'écho favorable de la part de la

direction pour leur proposition (il y a des limites à l'illégalité tout de même !)

La CGT est contre le décalage du versement des salaires et elle l'a fait savoir assez souvent, avec la saisie de l'Inspection du Travail. Les paies doivent être versées chaque mois, le 1<sup>er</sup> pour tous les salariés (Employés, AM et Cadres), c'est juste normal et c'est la loi !

De plus, si la direction persiste à payer en retard les salaires, la CGT fera tout ce qui est en son pouvoir pour arrêter cet état de fait, en continuant à aider les salariés à aller devant les tribunaux, en prévenant la terre entière via les médias et en mettant en place des actions ! La direction ne pourra pas dire qu'elle ne le savait pas !

**LA CGT EST LA SEULE ORGANISATION SYNDICALE À FAIRE VALOIR LES DROITS DE TOUS LES SALARIÉS !**

**ALORS N'HÉSITEZ PLUS, REJOIGNEZ-NOUS DÈS À PRÉSENT !**



Contacts :  
**Sébastien Bernard,**  
délégué syndical central :  
**07 83 86 33 08 /**  
**snbd04@gmail.com**

Sites : <https://lacgtmilee.over-blog.com> ;

<https://filpac-cgt.fr/> ;

Facebook « **page La CGT MILEE/ groupe MILEE salariés** » ;

la chaîne <https://www.youtube.com/@cgtMILEE> et téléchargez l'application en utilisant ce lien :

<https://appsgeyser.io/16204242/LA-CGT-MILEE>

**Déjà que décaler le paiement des salaires est illégal, mais voir « des représentants du personnel » le proposer, c'est inimaginable (...)**